

LES BONNES TECHNIQUES D'ENTRETIEN

Âge

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) ni son âge, ni sa date de naissance.
- **Ne lui demandez pas** de fournir des pièces où figurent des informations permettant de connaître son âge (ex. : son certificat de naissance, passeport ou permis de conduire).

Contraception/grossesse

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) s'il(elle) peut encore avoir des enfants, et ne faites la promotion d'aucun moyen de contraception ni d'une quelconque planification familiale.
- **Ne lui demandez pas** s'il(elle) prévoit d'avoir des enfants dans un avenir proche.

Citoyenneté

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) le pays dont il(elle) est citoyen(ne).
- **Ne lui demandez pas** la date à laquelle il(elle) est devenu(e) citoyen(ne) dans ce pays.
- **Ne lui demandez pas** de présenter les justificatifs de sa naturalisation.
- **Vous avez le droit** de lui demander s'il(elle) a la citoyenneté américaine (U.S. citizenship), ou s'il(elle) a le droit de rester sur le territoire national.

Caractéristiques individuelles

- **Dans vos questions, n'abordez pas le sujet de** l'âge, de l'appartenance raciale, de la religion, des croyances, de la couleur de peau, nationalité d'origine, du statut d'étranger ou de citoyen, handicap, de l'identité sexuelle, de l'orientation sexuelle ou du statut matrimonial, présumés ou réels.
- **N'interrogez pas** le(la) candidat(e) sur ses relations à autrui en fonction d'une ou plusieurs des catégories susmentionnées.

Casier judiciaire

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) s'il(elle) a déjà été arrêté(e) par la police.
- Même si demander au(à la) candidat(e), s'il(elle) a déjà été condamné pour un acte illégal entrant dans la catégorie des « crimes » aux yeux de la législation des États-Unis ou l'interroger sur une arrestation potentielle, est autorisé par la Loi, **n'abordez pas** ces questions au cours des entretiens, sachant qu'elles sont déjà traitées lors de la procédure de vérification des antécédents judiciaires et de la prise des empreintes digitales.

Handicap(s)

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) s'il(elle) est handicapé(e).
- **Ne lui demandez pas** s'il(elle) a reçu un traitement pour certaines maladies, physiques ou mentales.
- **Ne lui demandez pas** s'il(elle) a un problème d'addiction à l'alcool ou à la drogue.

Permis de conduire

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) de présenter son permis de conduire.

Formation

- **Vous avez le droit** d'interroger le(la) candidat(e) sur sa formation (notamment sur ses diplômes) et où il(elle) a fait ses études.
- **Ne lui demandez pas** en quelle année il(elle) a fait telles ou telles études/suivi telles ou telles formations ni la date d'obtention de ses diplômes.

Langue(s) étrangère(s)

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) quelle est sa langue maternelle, ni comment il(elle) a appris à lire, écrire ou parler une langue étrangère.
- **Vous avez le droit de lui demander** quelles langues il(elle) maîtrise à l'oral et à l'écrit si c'est pertinent par rapport au poste.

Statut matrimonial

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) s'il(elle) est célibataire, marié(e), divorcé(e) ou séparé(e).
- **Ne demandez pas** à une candidate si elle préfère qu'on s'adresse à elle en disant *Ms.*, *Mrs.* ou *Miss* (Madame ou Mademoiselle).

Divers

- **Ne posez pas de questions** sur l'époux(se) du(de la) candidat(e).

Passé militaire

- **N'interrogez pas** le(la) candidat(e) sur son passé militaire ailleurs que dans l'Armée des États-Unis ou en tant qu'officier de réserve d'un corps armé d'État (State Militia).
- **Vous avez le droit de l'interroger** sur son passé militaire dans l'Armée des États-Unis ou en tant qu'officier de réserve d'un corps armé d'État (State Militia).
- **Vous avez le droit de lui demander** s'il(elle) a été renvoyé(e) de l'Armée pour infraction grave au code de conduite (dishonorable discharge), mais il faut que vous lui précisiez que si c'est le cas, sa candidature ne sera pas obligatoirement écartée.

Nom

- **Ne demandez pas** à une candidate mariée, ou qui a des chances de l'être, de vous dire son nom de jeune fille.
- **Ne demandez pas** à quelqu'un qui a changé de nom, par exemple par décision du tribunal, de vous dire comment il(elle) s'appelait avant.
- **Vous avez le droit de demander** d'autres informations sur le nom d'un(e) candidat(e) quand c'est nécessaire pour pouvoir vérifier son parcours professionnel.
- **Vous avez le droit de demander** au(à la) candidat(e) s'il(elle) a travaillé au Département de l'Éducation sous un autre nom.

Pays d'origine

- **N'interrogez pas** le(la) candidat(e) sur ses ascendants et ancêtres, l'histoire de sa famille (sa lignée familiale), sa nationalité d'origine, sa filiation, l'origine ou l'identité de ses parents, ni sur sa nationalité.
- **Ne lui demandez pas** où il(elle) est né(e) ni où sont nés les membres de sa famille.

Notification en cas d'urgence

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) qui contacter en cas d'urgence.

Vie sociale

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) de vous faire la liste des associations, clubs et autres organisations dont il(elle) est membre.
- **Vous avez le droit de lui demander** s'il(elle) est membre d'une organisation qui a un rapport avec le poste à pourvoir.

Photographie

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) de vous fournir une photographie de lui(d'elle) en lui disant que c'est la condition requise pour qu'on prenne en compte sa candidature au poste à pourvoir.

Appartenance raciale/couleur de peau

- **Ne posez pas de questions** sur l'appartenance raciale ou la couleur de peau du(de la) candidat(e).

Membres de la famille

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) de vous donner le nom, l'adresse et l'âge de membres de sa famille employés au Département de l'Éducation.
- **Ne lui demandez pas** de vous donner le nom de membres de sa famille qui travaillent au Département de l'Éducation.

Religion

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) de vous parler de son appartenance ou de sa confession religieuse, de sa paroisse, son église, sa synagogue ou des jours fériés qu'il(elle) observe pour des raisons religieuses.
- **Ne lui dites pas** qu'il faudra qu'il(elle) renonce à une ou plusieurs pratiques religieuses (y compris celles touchant à son apparence physique) pour pouvoir travailler au Département de l'Éducation.

Sexe

- **Ne demandez pas** au(à la) candidat(e) quel est son sexe.

Expérience professionnelle

- **Vous avez le droit d'interroger** le candidat sur son parcours professionnel.